

Synthèse réalisée par **Clélia FANONI** à partir du quotidien **LIAISONS SOCIALES**
Du lundi 14/10/2019 au vendredi 18/10/2019

CONDITIONS DE TRAVAIL (durée, rupture, CDD, santé...)	
LS 17/10/2019 N°17920 Page 6	<p>Deliveroo met en place une couverture maladie pour ses livreurs en France : <i>Annoncé le 15 Octobre dans un communiqué, suite aux manifestations des livreurs.</i></p> <p>Le projet de loi d'orientation des mobilités propose, suite à son article N°20, que les plateformes de livraison puissent instaurer des chartes facultatives proposant des droits sociaux afin d'offrir « un panel d'avantages aux livreurs qui sont autoentrepreneurs. » La plate-forme britannique Deliveroo souhaite accompagner l'évolution de la réglementation française et a annoncé la mise en place pour ses livreurs en France d'une assurance maladie complémentaire. Les livreurs recevront jusqu'à 30 € par jour jusqu'à 15 jours d'absence en complément de ce que verse la sécurité sociale.</p>
LS 18/10/2019 N° 17921 Page 2	<p>Un avant-projet de loi prévoit diverses mesures d'ordre social : <i>Texte qui a été transmis aux membres de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle (CNNCEFP).</i></p> <p>Examiné officiellement le 24 Octobre prochain par la CNNCEFP, ce texte prévoit de ratifier 3 ordonnances (dont l'ordonnance « détachement » du 28 Juin et l'ordonnance « balai » du 21 Août) modifiant ainsi certaines dispositives de la Loi Avenir Professionnel. Il prévoit également de nouvelles mesures d'ordre social dont l'assouplissement du travail de nuit dans les commerces de détail alimentaire, l'évolution de certaines règles encadrant le dialogue social dans les entreprises, le prolongement des CDD « multi remplacements » et d'autres mesures en faveur de la formation, de l'insertion et du suivi des chômeurs.</p>
LS 16/10/2019 N° 17919 Page 3	<p>Un guide de contrôle des ruptures ou du transfert du contrat de travail des salariés protégés : <i>Guide datant du 20 Septembre 2019 et mis en ligne le 11 Octobre.</i></p> <p>La Direction Générale du Travail vient de mettre en ligne un guide de contrôle qui vient remplacer et mettre à jour la circulaire datant du 30 Juillet 2012, suite aux nombreuses réformes (comme le CSE) et évolutions du droit et de la jurisprudence. A travers 23 fiches techniques, ce guide a pour objet de présenter les modalités d'intervention de l'inspection du travail en matière de rupture ou de transfert du contrat de travail de tous les salariés protégés.</p>
DISCRIMINATIONS - DIVERSITÉ	
LS 17/10/2019 N°17920 Page 6	<p>Deux millions d'aides versées aux personnes âgées et handicapées en 2018 : <i>D'après l'enquête « Aide sociale » menée chaque année par la DREES.</i></p> <p>Les départements ont délivré, fin 2018, 2,01 millions d'euros de prestations d'aides sociale à des personnes âgées ou handicapées, soit une augmentation de 1,4 % en un an. Les personnes âgées ont bénéficié de 1,47 million d'euros d'aides sociales départementales, un chiffre en hausse de 1 % par rapport à 2017. En 2018, le nombre d'aides sociales allouées par les départements aux personnes handicapées s'établit à 545 800. Cela représente une augmentation de 2,7% par rapport à 2017, principalement en raison de la hausse de la PCH (Prestation de compensation du handicap) ainsi qu'à un recours accru à l'allocation personnalisée d'autonomie.</p>
LS 17/10/2019 N°17920 Page 5	<p>Index de l'égalité : 25 chefs d'entreprises nommés ambassadeurs de l'égalité professionnelle : <i>Lettre envoyée le 14 Octobre 2019 par Muriel Pénicaud.</i></p> <p>La ministre du travail, Muriel Pénicaud, a nommé 25 chefs d'entreprises désignés ambassadeurs de l'égalité professionnelle auprès des entreprises de leur région. Ils auront pour missions d'informer, de sensibiliser les entreprises, de promouvoir des outils et d'identifier d'éventuelles difficultés pour la mise en œuvre de cet index, tout en encourageant l'échange de bonnes pratiques.</p>
ÉCONOMIE (emploi, chômage, chiffres)	
LS 15/10/2019 N° 17918 Page 6	<p>Constellium condamné à verser 2,4 millions d'euros pour licenciements abusifs : <i>Arrêt du 11 Octobre de la cour d'appel de Douai.</i></p> <p>Selon un arrêt de la cour d'appel de Douai rendu public le 11 Octobre, l'entreprise Constellium Extrusions France est condamnée à verser plus de 2 millions d'euros suite à 50 licenciements sans cause réelle et sérieuse. La cour rappelle que face à la mise en place d'un plan social avec un plan de départs volontaires, l'employeur se doit de respecter ses obligations de reclassement interne.</p>
Le 14/10/2019 N°17917 Page 7	<p>En 2018, la SNCF a connu plus d'un millier de démissions : <i>Informations parues dans le Parisien du 09 Octobre 2019.</i></p> <p>Le bilan social de la SNCF comptabilise 1025 cheminots qui ont quitté l'entreprise en 2018, soit 34% de démissions supplémentaires par rapport aux années précédentes. Les raisons évoquées sont : la perte de sens, la pression du management, des salaires qui n'augmentent plus aussi vite. Les différentes réformes</p>

	menées pour rendre l'entreprise plus concurrentielle semblent avoir eu un impact négatif non négligeable sur les salariés, qui n'hésitent plus à quitter l'entreprise.
Le 17/10/2019 N°17920 Page 6	GE Belfort : les collectivités locales demandent 12 Millions d'euros à l'Etat : <i>Suite de l'actualité du 09 Octobre 2019.</i> La ville et l'agglomération de Belfort, ainsi que le département du Territoire-de-Belfort, demandent 12 millions d'euros à l'Etat pour non-respect de l'accord signé en 2014 entre ce dernier et General Electric (GE). Le texte de cet accord prévoyait notamment de créer 1000 emplois et de maintenir l'essentiel des activités de turbines à gaz, ainsi que le centre de décision mondiale de cette activité sur le site belfortain. Or, la compagnie américaine a annoncé la suppression de 1000 emplois en France dont près de 800 sur le site de Belfort. Début Septembre, les syndicats CFE-CGC et Sud avaient d'ores et déjà saisi le tribunal administratif de Paris pour dénoncer la responsabilité de l'Etat français dans le non-respect de cet accord.
FORMATION	
LS 15/10/2019 N° 17918 Page 3	Effort d'Equilibre Intergénérationnel et Mobilité du personnel administratif : <i>Continuité de l'accord sur la GPEC en Juillet 2019.</i> Le 23 Juillet 2019, Axa France s'était engagée via un accord sur la GPEC et les parcours professionnels, au développement de l'employabilité de ses salariés dans une démarche d'évolution des compétences à horizon 2021. Parmi les dispositions, on trouve la possibilité d'une mobilité interne en cas de rationalisation d'organisations ou d'activités, la prime de mobilités géographiques en cas de mobilités externes au bassin d'emploi. La direction souhaite également favoriser l'équilibre intergénérationnel et s'engage à ce que 90% des salariés de plus de 57 ans bénéficient d'actions liées au développement de leurs compétences métier. Un accompagnement des seniors est également prévu en cas de rationalisation vers des mobilités internes. Si le salarié concerné n'est pas d'accord il peut accéder à des congés de fin de carrière, selon certaines conditions.
RELATIONS SOCIALES (droit syndical ; IRP ; conventions et accords)	
LS 14/10/2019 n° 17917, page 1	CFE-CGC: François Hommeril conserve la présidence de la CFE-CGC : Avec 92% des voix, le président du syndicat des cadres a été réélu lors du 37 ^{ème} congrès pour un second mandat de 3ans à la présidence de la CFE-CGC. Le trio de direction restera donc composé de 3 hommes : François Hommeril, Gérard Mardiné (secrétaire général confédéral) et Jean-Philippe Tangué (trésorier national).
SECURITE SOCIALE	
LS 14/10/2019 N° 17917 Page 2	Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2020 : <i>Présentation des différentes mesures du PLFSS 2020.</i> Le PLFSS de 2020 comprend plusieurs mesures plus individualisées. Il s'engage notamment contre la désinsertion professionnelle en favorisant le recours au travail « léger » et au temps partiel thérapeutique afin d'accompagner les personnes les plus fragiles et rendre plus favorable la reprise d'activité des salariés invalidés et fragilisés. Ce projet prévoit également une indemnisation de congé du proche aidant, avec un plafond fixé à 66 allocations journalières sur l'ensemble de la carrière.
LS 16/10/2019 N° 17919 Page 5	Lancement de la « complémentaire santé solidaire » : <i>Présentée le mardi 15 octobre par la ministre de la santé, Agnès Buzyn.</i> A partir du 1er novembre 2019, la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C, créée en 1999) et l'aide à la complémentaire santé (ACS, créée en 2005) vont être remplacées par la « Complémentaire santé solidaire ». Un nouveau dispositif qui, comme les deux formules actuelles, vise à mieux couvrir les frais de santé des Français les plus pauvres, ceux dont les ressources ne dépassent pas 745 euros par mois (CMU-C) ou 1.007 euros (ACS) pour une personne seule.
RSE	
LS 16/10/2019 N°17919 Page	Airbus : la CFDT veut réduire la pollution des trajets domicile-travail des salariés : <i>A l'approche des élections professionnelles du 28 Novembre 2019.</i> Pour lutter contre la pollution liée aux allers-retours domicile-travail des salariés d'Airbus, la CFDT préconise le déploiement de diverses mesures notamment la mise en œuvre d'un Plan de mobilité (PDM) qui viserait à optimiser les déplacements des salariés de l'entreprise pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier. Le syndicat souhaite faire adopter le forfait mobilité au sein de l'entreprise pour favoriser les déplacements à vélo et en transport en commun (navettes Airbus électriques, hausse du nombre de bornes de recharges, sécurisation des parcours à vélo sur les sites d'Airbus, etc.)
SANTE AU TRAVAIL	
LS 15/10/2019 N° 17918 Page 5	Semaine de la santé auditive au travail : 59 % des salariés sont gênés par le bruit au travail : <i>Enquête en ligne IFOP réalisée les 17 et 18 Septembre 2019 auprès de 1013 personnes</i> 59 % de la population française active occupée (et de plus de 18 ans) déclare être gênée par le bruit au travail. 67% des français affirment que les nuisances sonores ressenties au travail ont des conséquences négatives sur leur santé (stress, fatigue, irritabilité). L'association « Journée nationale de l'Audition » appelle donc à adapter la loi de santé au travail en rendant obligatoire la chasse acoustique au stress.